



Contrefiche
No 5a

Que se passe-t-il en cas de NON et en cas de OUI ?

Nos adversaires, à court d'arguments pour défendre la modification de règlement conduisant à 3 immeubles de 15m de haut, utilisent le chantage aux 80 logements. Remarquant que cela pourrait se retourner contre eux, ils inventent maintenant un nouveau chantage au projet de 2013, celui qui est représenté sur leurs affiches. Ce projet, qui respecte le règlement et nous épargne la barre des 15m de haut est au moins fair-play par rapport à l'offre dans le reste du village. Ce sont déjà des progrès ! Pour l'esthétique, on ne peut rien en dire puisqu'il ne s'agit que d'un modèle très rudimentaire. Mais il comprend 55 unités d'habitation. Cela signifie que les problèmes de pollution par 100 voitures et le manque de sécurité sur le Chemin des Rochettes resteront les mêmes. Et ce sont les problèmes principaux. Faut-il céder à ces chantages pour « éviter le pire » ?

En cas de OUI

Si nous perdons le référendum, en premier lieu, ce sont les oppositions qui vont être lancées dans les 30 jours après l'acceptation de la modification de règlement. Leur traitement juridique va durer des mois, sinon des années, pendant lequel tout sera bloqué.

En cas de NON

Si nous gagnons le référendum, là aussi quelques années s'écouleront certainement jusqu'à ce que le promoteur relance un projet, car le règlement actuel ne lui permet de réaliser qu'un projet peu rentable et que le marché de l'immobilier est bientôt saturé. Et si contre toute attente, il se risquait à un nouveau projet conforme au règlement actuel, des oppositions seront également certainement lancées dans ce cas de figure.

Donc, à court terme, en aucun cas le NON ne peut faire empirer la situation !

Quelle que soit l'issue du référendum, nous disposerons d'un répit pour proposer des solutions conformes aux besoins actuels et respectueuses de l'environnement. Ces réflexions devront tenir compte de processus essentiels en cours comme la fusion de communes, le plan d'aménagement local, ou le plan de circulation et de stationnement. Nous pensons qu'il est essentiel de faire participer les citoyennes et citoyens de St. Blaise à ces processus. Malheureusement, dans le contexte politique actuel, il nous sera cependant très difficile de présenter des solutions acceptées par les élus en place, et ceci jusqu'à la fin de la législature en cours. Seul un changement notable du paysage politique à l'issue des élections de 2020 pourra ouvrir la voie à des solutions vraiment dictées par les besoins des citoyennes et citoyens. Donc à elles et à eux de participer massivement à ces élections et de faire monter le taux de participation de 35% à plus de 50% ! Et à elles et à eux d'assurer la relève active au sein des instances politiques pour assurer le bien-être de tous.

Le 10 juin, c'est **NON** et **NON** !

